



DE CESF

LYCEE JEAN LURCAT à PERPIGNAN

Livret d'accueil de l'étudiant

INTRODUCTION

Selon l'Article D. 451-57-1 du décret n° 2009-1084 du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale et modifiant le code de l'action sociale et des familles, « le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale atteste des compétences nécessaires pour accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne ».

Il est structuré en domaines de compétences (DC1 à DC4) et peut être obtenu au lycée Jean Lurçat de Perpignan, établissement public, en formation initiale uniquement.

L'organisation de l'année de formation a été établie au regard du projet pédagogique élaboré en comité technique et pédagogique (**Annexe 1**).

L'équipe pédagogique s'appuie sur les référentiels en vigueur pour accompagner les étudiants à acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier de CESF. L'année de formation pour devenir CESF est une année importante pour les étudiants car au-delà de l'apprentissage de compétences, les élèves investissent leurs futurs métiers au travers d'un stage professionnel de 16 semaines, de l'élaboration d'un dossier de pratique professionnelle (DPP), d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel, de l'élaboration d'une communication professionnelle (CCF) et de la mise en pratique de projets annuels co-construits avec des partenaires de l'établissement et en supervision avec des professeurs référents.

Au cours de la formation, les futurs CESF acquièrent des savoirs, des savoir-faire et des savoirs- être qui vont leur permettre d'assurer des fonctions spécifiques au CESF : l'accompagnement social, éducatif, individuel et/ou collectif, la médiation et la négociation. Ils s'appuient sur les Interventions Sociales d'Intérêt Collectif (ISIC) et sur les Interventions Sociales d'Aide à la Personne (ISAP) pour intervenir auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage.

Depuis la création de la formation de CESF en septembre 2006, l'équipe pédagogique du Lycée Jean Lurçat propose aux élèves de travailler sur les objectifs suivants :

- Conduire chaque étudiant vers la validation de chacun des domaines de compétences,
- Favoriser l'acquisition de compétences techniques et scientifiques propres au métier de CESF,
- Développer une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé...
- Développer une posture professionnelle dans un cadre éthique,
- Favoriser et développer certaines aptitudes chez les étudiants,
- Identifier les spécificités de la profession de CESF
- Développer et entretenir les partenariats avec les structures de l'action sociale locales.

Le Diplôme de CESF s'inscrit dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. L'obtention du diplôme donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

Cette présentation va permettre à l'étudiant de comprendre l'organisation de la formation. Ce diplôme s'inscrit dans la structure pédagogique du lycée Jean Lurçat comme une possible continuité au BTS ESF déjà présent dans l'établissement

ORGANISATION SPECIFIQUE AU DECESF

L'effectif arrêté par la DRJCS et le lycée est de 12 étudiants.

I - Modalités d'accès générales (accès après le BTS ESF)

L'établissement a mis en place deux modalités de recrutement des étudiants, depuis la rentrée 2011 en la présence d'un jury A (recrutement en interne) et d'un jury B (recrutement en externe)

Les dossiers de candidature sont mis en ligne et à télécharger à partir du site du lycée, (rubrique DECESF) dans le courant du mois de février.

La date limite d'envoi du dossier de candidature, qui doit être impérativement respectée, est inscrite sur le dossier de candidature.

A - Procédure de recrutement.

La procédure se déroule en plusieurs étapes :

1. Recrutement sur dossiers au début du mois de mai.

A l'issue de la lecture des dossiers à partir d'une grille de sélection, un courrier cacheté est envoyé aux étudiants ayant été retenus. Il contient une convocation à se rendre à un entretien au cours de la semaine suivante.

2- Epreuve de sélection écrite et orale pour les candidats présélectionnés au mois de juin.

Ces épreuves se déroulent sur une même journée afin d'éviter aux étudiants hors départements les inconvénients du déplacement.

- **Le matin** une sélection écrite :

Exemples d'écrits : réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation, synthèse et analyse d'un document portant sur un thème social d'actualité, mise en situation....

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les qualités rédactionnelles, d'argumentation et de synthèse des candidats.

Il s'agit également de mesurer :

- leur capacité d'adaptation face à une demande institutionnelle.
- leur maîtrise de l'outil informatique.

L'épreuve dure deux heures environ.

Ces réalisations sont ensuite évaluées par plusieurs membres de l'équipe pédagogique, en double lecture, afin de partager les impressions.

- **L'après-midi** une sélection orale réalisée par plusieurs jurys composés d'un enseignant et d'un professionnel CESF.

Ces entretiens s'appuient sur les réalisations du matin : demande d'explications, détails, précisions, discussions.

Ils se complètent par des discussions avec l'étudiant sur des thèmes d'actualité sociale.

Cette épreuve orale a pour objectif d'évaluer le candidat sur son aptitude à communiquer, à se faire comprendre, à se justifier. Ce sera également l'occasion d'apprécier ses connaissances, ses qualités relationnelles et l'intérêt qu'il porte à la formation et au métier de CESF.

Cette épreuve permet également de :

- prendre connaissance des expériences professionnelles du candidat dans le secteur social et ou médico/social ou autre.
- mesurer ses qualités relationnelles (aptitudes à travailler en équipe, remise en cause, altruisme) et autres (curiosité intellectuelle, centre d'intérêts....)

A l'issue de cette journée, le jury établit une liste principale de 12 personnes et une liste complémentaire.

- **Les résultats**

Les étudiants retenus le seront sous condition d'obtention du BTS ESF et d'un retour par courrier du reçu figurant en bas de la lettre **sur lequel ils doivent mentionner leur engagement à intégrer la promotion de l'année à venir ou à libérer la place.**

-

- **Les outils de recrutement :**

- Dossier de candidature
- Grille de sélection dossiers
- Grille de sélection entretien (évaluation de l'écrit / évaluation de l'oral).

3- Réunion d'information des étudiants

Une réunion d'information se tient début juillet. Elle a pour but de présenter les attentes de la formation et de guider les étudiants dans leurs choix de lieux de stage et de mémoire pendant l'été afin que la rentrée se fasse dans les conditions les plus sereines possibles

II - Modalités d'organisation de la formation

✦ Situations d'évaluation

L'obtention du BTS ESF attribue automatiquement **120 ECTS**.

Pour le DECESF, chaque domaine de compétences (DC1, DC2, DC3 et DC4) se décompose en modules. Chaque module de formation détaille les modalités d'évaluation déterminant l'attribution des ECTS (signification du sigle à indiquer). Ces modalités d'évaluation concernent le semestre 5 uniquement (30 ECTS).

Les **30 ECTS** du semestre 6 sont attribués par la réussite aux épreuves de l'examen (**Annexe 2**).

✦ Rattrapage

Toutes les épreuves doivent atteindre un niveau égal ou supérieur à 10 sur 20 ou être reconnues validées.

Les modalités de rattrapage sont précisées dans chaque module et seront présentées par chaque responsable de module. Ce rattrapage devra avoir été réalisé et validé avant la fin du semestre 6.

La non validation de certains modules du semestre 5 n'est pas un frein à la poursuite de la formation, en Semestre 6. (Annexe 4)

✦ Commission semestrielle

La commission de validation, sous la responsabilité du chef d'établissement, du responsable de la formation et des membres de l'équipe pédagogique, se réunira après les évaluations du semestre 5, se prononcera sur la proposition d'attribution d'ECTS et ajustera si nécessaire, les conditions de rattrapage.

Cette commission intègre la participation des représentants des étudiants.

✦ Soutien individualisé

Au lycée Jean Lurçat, ce suivi est réalisé par l'équipe pédagogique et repose sur l'attribution de référents (formateurs de l'équipe pédagogique) en lien avec le suivi des mémoires DC1 et des dossiers de pratiques professionnelles DC2.

En ce qui concerne les DC3 et DC4, ce soutien relève de la responsabilité de l'équipe dédiée à ces modules d'enseignement. Ce dispositif permet d'accompagner l'étudiant dans la mise en place de remédiations éventuelles, d'accompagnement individualisés au rattrapage des ECTS du semestre 5. Le responsable de formation assure la cohérence globale des parcours de chaque étudiant.

✦ Epreuve en cours de formation

Le DE CESF (Article D.451-57-5) prévoit le passage du domaine de compétence 3, "*communication professionnelle*" (DC3), par la voie du Contrôle en Cours de Formation (CCF). Le Lycée Jean Lurçat entre dans le cadre de cette organisation et organise l'épreuve en CCF du DC3 dans le courant du mois de juin.

Les notes proposées dans le cadre de l'épreuve en CCF, sont provisoires (donc non communiquées aux candidats) et seront soumises au jury de délibération qui se tient en octobre.

✦ Présentation au diplôme

Les candidats au diplôme s'inscrivent individuellement à l'examen (serveur informatique), mais au titre d'une inscription par le Lycée Jean Lurçat de Perpignan. Ils relèvent dès lors, de l'académie de Montpellier.

Pour la présentation du candidat aux épreuves finales, il appartient au lycée d'adresser auprès du Rectorat Académique, avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété et accompagné des pièces relatives à l'épreuve

organisée en cours de formation (DC3), ainsi que les exemplaires du mémoire et du dossier de pratiques professionnelles (les consignes sont communiqués aux établissements par une circulaire inter académique. Le professeur principal se charge de faire suivre les informations aux étudiants). Le lycée se prononce en outre sur la conformité des dossiers envoyés.

Un jury de délibération se prononce sur chacun des domaines de certification du diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale non validés précédemment (étudiant redoublant) ou ne bénéficiant pas d'une dispense (validation partielle à l'issue d'un parcours VAE).

La réussite aux épreuves détermine automatiquement la délivrance des ECTS des semestres 5 et 6.

La **non validation de 150 ECTS** (120 ECTS du BTS ESF et 30 du semestre 5 (**Annexe 3**)) au moment de l'examen n'est pas un frein au passage de l'examen.

✦ [Attestation descriptive du parcours suivi et supplément au diplôme](#)

L'étudiant peut solliciter auprès du chef d'établissement la délivrance d'une attestation de parcours suivi et du supplément au diplôme. Ces deux documents attestent des ECTS validés.

✦ [Instance technique et pédagogique](#)

Une instance technique et pédagogique se réunit une à **deux fois par année scolaire** à raison d'une par semestre (novembre et juin). Elle est composée d'un ou plusieurs responsables du lycée (Proviseur ou son représentant, chef de Travaux), du responsable de la formation, de représentants de l'équipe pédagogique, de représentants des secteurs professionnels, de représentants des étudiants. Elle est consultée sur les orientations du projet pédagogique, et les conditions générales d'organisation de la formation. Elle est aussi un lieu d'expression des demandes de chacune des parties.

ANNEXES

| | |
|--|------|
| Annexe 1 : Axes du projet pédagogique du DE CESF Lycée Jean Lurçat de Perpignan | p.5 |
| Annexe 2 : Modularisation par domaine de compétences et par semestre | p.7 |
| Annexe 3 : Validation semestrielle des modules | p.9 |
| Annexe 4 : Modalités d'évaluation ECTS semestre 5 | p.10 |

✦ **Placer l'étudiant en posture d'acteur de son parcours de formation**

- Co-construction de son parcours de formation avec un (des) référent(s) professionnel(s) et des référents de formation
- Définition de son projet de stage en lien avec les 4 compétences du DE
- Participation aux travaux de groupes
- Implication dans les analyses et mises en situation
- Respect des échéances
- Agir dans la communication (envoi de mail, répondre au mail, prise de contact avec les tuteurs stage et mémoire).
- Auto-formation: prises d'initiatives, mutualisation d'expériences, lectures.....

✦ **Privilégier les temps d'échanges, de réflexion et d'analyse autour de la pratique professionnelle**

- En situant le stage assez tôt dans le parcours de l'étudiant.
- En optant pour des journées de regroupement sur site au cours des périodes de stage afin d'amener l'étudiant à construire sa formation par une mise en relation nécessaire entre le terrain et la théorie, à l'aide notamment d'interventions de CESF et acteurs sociaux :
 - ✓ DC1 : méthodologie de recherche
 - ✓ DC2 : analyse de situations professionnelles et mises en situation professionnelles
 - ✓ DC3 : exploitation et analyse de situations de communication professionnelles issues des terrains de stage
 - ✓ DC4 : mutualisation des connaissances et analyse d'implications de terrain
- En débutant l'année de DE par des acquis théoriques et professionnels autour des domaines de compétence :
 - ✓ DC1 : Recherche d'un thème de mémoire (autour d'un fait social d'actualité, en lien avec le champ de l'ESF, et faisant sens) puis démarche d'initiation à la recherche.
 - ✓ DC2 : analyses des missions et rôles du CESF ; définition d'un projet de stage cohérent et individualisé
 - ✓ DC3 :
 - ✓ DC4 : connaissance sur les publics, les acteurs, les politiques de l'action sociale

✦ **Former des Conseillers capables d'être dans une démarche réflexive vis-à-vis de leur pratique professionnelle et en capacité de s'adapter à la diversité des terrains professionnels et de leurs besoins :**

- Multiplicité des profils de poste sur le terrain.
- Grandes variété des problématiques sociales
- Réactivation des politiques sociales quotidiennement
- Journées de regroupement avec les formateurs : échanges, bilan, ajustements
- Visites sur site et rendez-vous avec les tuteurs de stages
- Intervention de professionnels, de représentants de structures
- Elaboration et co-réalisation de projets pédagogiques annuels afin d'optimiser la formation des futurs CESF (étude de besoins, conduite d'actions, analyses de dynamiques territoriales, concevoir et conduire des actions, assurer une fonction de médiation.....)
- Mise en place de partenariat entre le lycée Jean Lurçat et les structures de stage (convention de site qualifiant) ainsi qu'avec des intervenants extérieurs afin de favoriser le développement de réseaux, donner du sens à la pratique professionnelle au quotidien des étudiants.

✦ **Proposer aux étudiants un accompagnement individualisé sous-tendu par un travail d'équipe**

- Présence de formateurs référents des dossiers de pratique professionnelle, du suivi des stages et des mémoires.
- Visites de stage
- Suivi de stage sur Sites qualifiants
- Proposition d'échéanciers pour l'écriture du DPP et du mémoire
- Suivis individualisés selon des dates fixées dans un échéancier pour le mémoire et le DPP
- Devoirs d'entraînement réguliers aux épreuves DC3 et DC4, corrections individualisées et temps de restitution collective
- Concertations avec l'équipe pédagogique et temps de travail collectifs (notamment lors des journées de regroupement).

Annexe 2 : MODULARISATION PAR DOMAINE DE COMPETENCE ET PAR SEMESTRE DU DE CESF

| | Module | Semestre | Heures Théoriques | Heures stage | TTPE | Total heures | ECTS heures |
|--------------------------|------------|----------|----------------------|-----------------|------------|-----------------|-------------|
| DC1 A5 | Module 1A5 | 5 | 25 | 15 | 15 | 342 | 2 56h |
| DC1B5 | Module 1B5 | 5 | 25 | 5 | 25 | | 2 56h |
| DC1A6 | Module 1A6 | 6 | 39 | 20 | 24 | | 3 84h |
| DC1 B6 | Module 1B6 | 6 | 25 | 5 | 55 | | 3 84h |
| DC1 C6 | Module 1C6 | 6 | 30 | 10 | 15 | | 2 56h |
| | total | | 140 | 70 | 132 | | 12 |
| DC2 AB Sem.5 | Module 2A5 | 5 | 46 | 5 | 5 | 892 | 2 28h |
| | Module 2B5 | 5 | 36 | 86 | 74 | | 7 196h |
| | Module 2C5 | 5 | 56 | 87 | 77 | | 8 224h |
| | Module 2E5 | 5 | 49 | 38 | 25 | | 4 112h |
| DC2 AB Sem. 6 | Module 2C6 | 6 | 29 | 88 | 60 | 892 | 6 168h |
| | Module 2D6 | 6 | 15 | 16 | 25 | | 2 56h |
| | Module 2E6 | 6 | 28 | 30 | 26 | | 3 84h |
| | total | | 250 | 350 | 292 | | 30 |

| | | | | | | | |
|----------------|--------------|---|------------|------------|------------|-------------|-----------|
| DC3 A5 | Module 3A5 | 5 | 30 | 20 | 10 | 196 | 2 56h |
| DC3 A6 | Module 3A6 | 6 | 30 | 50 | 56 | | 5 140h |
| | total | | 60 | 70 | 66 | | 7 |
| DC4 A5 | Module 4A5 | 5 | 20 | 30 | 20 | 250 | 3 84h |
| DC4 A6 | Module 4A6 | 6 | 70 | 40 | 70 | | 6 166h |
| | Total | | 90 | 70 | 90 | | 9 |
| Total h | - | - | 540 | 560 | 580 | 1680 | 60 |

Annexe 3 : VALIDATION SEMESTRIELLE DES MODULES DU DE CESF.

✦ **Semestre 5**

| Modules | Crédits ECTS | DC | Heures Théoriques | Heures Stage | TPerso | VALIDATION |
|--------------|--------------|----|-------------------|--------------|--------|--|
| 1A5 | 2 | 1 | 21 | 10 | 5 | <i>Evaluation du diagnostic réalisé Evaluation de l'analyse des difficultés rencontrées</i> |
| 1 B5 | 2 | 1 | 30 | 5 | 50 | <i>Entretien et Evaluation (Grille évaluation) selon échéancier distribué en début d'année</i> |
| 2A5 | 2 | 2 | 46 | 5 | 5 | <i>Productions écrites Productions orales Entraînement DC4</i> |
| 2B5 | 7 | 2 | 20 | 56 | 64 | <i>Productions écrites Productions orales</i> |
| 2C5 | 8 | 2 | 56 | 77 | 87 | <i>Productions écrites Productions orales</i> |
| 2 E5 | 4 | 2 | 49 | 38 | 25 | <i>Productions écrites Evaluation sur lieu de stage Coproducton de connaissances</i> |
| 3A5 | 2 | 3 | 30 | 20 | 10 | <i>Organisation et animation d'une présentation orale Présentation d'une situation de communication professionnelle</i> |
| 4A5 | 3 | 4 | 20 | 30 | 20 | <i>Devoir de connaissances Entraînement épreuve type DC4 Dossier de présentation et d'analyse d'un travail partenarial</i> |
| Total | 30 | | | | | |

✦ **Semestre 6**

| Modules | Crédits ECTS | DC | Heures Théoriques | Heures Stage | Travail Personnel | VALIDATION |
|--------------|--------------|----|-------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| 1A6 | 3 | 1 | 39 | 10 | 10 | <i>Epreuve DE</i> |
| 1 B6 | 3 | 1 | 20 | 5 | 60 | |
| 1 C6 | 2 | 1 | 30 | 40 | 7 | |
| 2C6 | 6 | 2 | 36 | 66 | 94 | <i>Epreuve DE</i> |
| 2D6 | 2 | 2 | 15 | 25 | 16 | |
| 2E6 | 3 | 2 | 28 | 46 | 38 | |
| 3A6 | 5 | 3 | 30 | 50 | 56 | <i>Epreuve DE</i> |
| 4A6 | 6 | 4 | 70 | 40 | 70 | <i>Epreuve DE</i> |
| Total | 30 | | | | | |

| MODULES | EVALUATION |
|---|--|
| <p>DC1: Sensibilisation à la démarche de recherche en lien avec les domaines et le champ professionnel du CESF</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation écrite notée d'une production collective, et de la prise de contact avec les professionnels • Evaluations individuelles par l'équipe pédagogique sur la base d'une fiche type (validé ou non validé) et sur la base d'un échancier • Evaluation de fiches de lecture et des définitions des termes clés de la question de départ : évaluation individuelle (validé ou non validé) <p><input type="checkbox"/> Assiduité et régularité du travail</p> |
| <p>DC2 AB : Fondement et cadre des interventions sociales conduites par le conseiller en ESF</p> | <p><input type="checkbox"/> Validation durant les cours par contrôle continu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Production(s) écrite(s) individuelle(s) notée(s) ✓ Participation orale notée individuelle active et pertinente ✓ Participation collective : Partage et transmission d'informations, de documents, de réflexion sur les thèmes abordés <p><input type="checkbox"/> Autres : Assiduité et régularité du travail.</p> |
| <p>DC2 AB : Apporter un éclairage psychologique lors de problématiques sociales liées aux conduites addictives, souffrances psychosociales, pathologies mentales, etc.</p> | <p><input type="checkbox"/> Validation durant les cours par contrôle continu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Production(s) écrite(s) individuelle(s) notée(s) ✓ Participation orale notée individuelle active et pertinente ✓ Participation collective : Partage et transmission d'informations, de documents, de réflexion sur les thèmes abordés. ✓ Production de groupes et restitution du travail demandé (écrite et/ou orale et/ou support diapos...) <p><input type="checkbox"/> Autres : Assiduité et régularité du travail.</p> |
| <p>DC2 : Intervention Sociale d'aide à la Personne</p> | <p><input type="checkbox"/> Projet de stage (validé ou non validé)</p> <p><input type="checkbox"/> Validation des projets d'ISAP en stage (validé ou non validé)</p> <p><input type="checkbox"/> Assiduité en formation et en stage</p> |

| | |
|--|---|
| <p>DC2 : Intervention Sociale d'Intérêt Collectif</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Projet de stage : fiche d'objectifs et rédaction (validé ou non validé) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de lecture ouvrage ISIC :/méthodologie et positionnement (validé ou non validé) ✓ Validation des projets d'ISIC en stage (validé ou non validé) <input type="checkbox"/> Assiduité en formation et en stage |
|--|---|

| | |
|--|---|
| <p>DC3 : Ecrits professionnels et communication orale</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ✓ Après bilan personnel (avec fiche outil) : définir un projet de stage en lien avec ce DC (validé ou non validé) En groupes et individuellement : Etude de situations ✓ Implication dans les exercices individuels ou collectifs (deux situations minimum individuelles notées) <input type="checkbox"/> Langue vivante <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherche en groupe sur la culture catalane <input type="checkbox"/> Assiduité |
|--|---|

| | |
|--|--|
| <p>DC4 : Le partenariat, les concepts de médiation et négociation</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participation et régularité dans le travail proposé : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ecriture individuelle de la première partie du DPP : présentation de la structure et du contexte de travail du CESF (validé ou non validé) ✓ Devoirs écrits et individuels d'entraînement à l'épreuve du DC 4 (2 situations notées obligatoires ; pas de note éliminatoire au semestre 5) <input type="checkbox"/> Assiduité |
|--|--|

